

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : 23.05.12

Date de convocation : 8 juin 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt trois
Le 13 juin à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean		X	
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

GESTION DELEGUEE DU FONDS CHALEUR
Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de chaleur renouvelable

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical que le SDEE a été lauréat d'un premier Contrat Territorial Chaleur Renouvelable de l'ADEME pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, arrivé à échéance fin 2022.

Dans le cadre du renouvellement de ce contrat pour la période 2023-2025, le SDEE a souhaité conserver la gestion déléguée du Fonds Chaleur qui lui a été confiée par l'ADEME.

Le cadre contractuel de cette nouvelle période est formalisé par la signature :

- d'une **convention de financement (n° 22OCD0891)** permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire ;
- d'une **convention de mandat (n° 23OCD0091)**, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L’instruction technique et économique des projets faisant l’objet d’une demande d’aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d’une commission d’attribution des aides composée du SDEE et de l’ADEME. Il est précisé que l’ADEME reste seule décisionnaire dans l’attribution des aides.

Les dossiers ci-après viennent d’être finalisés, et il est proposé aux membres du Bureau Syndical de valider leur financement :

Description de l’opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
GEOthermie			
Etudes			
Département de la Lozère Réalisation d’une étude de faisabilité géothermique pour un bâtiment, à construire, aux Bondons	3 600 €	2 520 €	-
SCI Domaine de Barres Réalisation d’une étude de faisabilité géothermique pour un établissement de tourisme, à Langogne	22 960 €	16 072 €	-
CC des Cévennes au Mont-Lozère Réalisation d’une étude de faisabilité géothermique pour la maison du Mont-Lozère, au Pont de Montvert	7 887 €	5 521 €	-
Travaux			
Camping Les sous-bois du Lac Réalisation d’une installation géothermique pour un établissement touristique, à Chastanier	75 763 €	37 900 €	9 741 €
Commune de Bourgs-sur-Colagne Réalisation d’une installation géothermique pour l’ancienne école	86 389 €	23 000 €	46 111 €
Total	196 599 €	85 013 €	55 852 €
BOIS ENERGIE			
Etudes			
Commune de Saint Michel de Dèze Réalisation d’une étude de faisabilité bois-énergie et solaire thermique	14 000 €	9 800 €	-
Commune de Saint Etienne Vallée Française Réalisation d’une étude de faisabilité pour une chaufferie bois-énergie, avec réseau de chaleur	3 850 €	770€	1 925 €
Communauté de Communes du haut Allier Réalisation d’une étude de faisabilité bois-énergie pour un réseau de chaleur, à Langogne	7 450 €	1 490 €	3 725 €
Département de la Lozère Réalisation d’une étude de faisabilité bois-énergie pour le Collège du Bleynard	4 300 €	3 010 €	-
Travaux			
Commune de Montrodat Réalisation d’une installation à granulés pour la mairie de Montrodat	29 823 €	18 270 €	5 588 €
Commune de Montrodat Réalisation d’une installation à granulés pour l’école de Montrodat	63 322 €	34 230 €	16 428 €
SCI Pont de Fer Réalisation d’une installation à bois déchiqueté pour un immeuble comprenant quatre logements, à Florac	120 807 €	64 580 €	14 460 €

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
Commune de Monts-de-Randon Réalisation d'une installation à granulés pour la crèche et la salle polyvalente, à Rieutort de Randon.	68 876 €	47 815 €	7 285 €
Commune de Monts de Randon Réalisation d'une installation à granulés, avec réseau de chaleur, pour un ensemble de bâtiments à Rieutort de Randon	1 307 959	445 350 €	601 017 €
Association Les Amis de la Providence Réalisation d'une installation à granulés pour le Château du Boy, à Lanuéjols	732 134 €	360 870 €	17 958 €
GAEC de Mijoule Réalisation d'une installation à bois déchiqueté pour deux logements et une salle de traite, à La Canourgue	35 899 €	14 275 €	-
Total	2 388 420 €	1 000 460 €	668 386 €

Ces seize dossiers totalisent :

- 2 585 019 € de travaux éligibles,
- 1 085 473 € d'aides SDEE/ADEME,
- 724 238 € de cofinancements (Région/Feder/Fonds Verts/ACTEE) sollicités.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

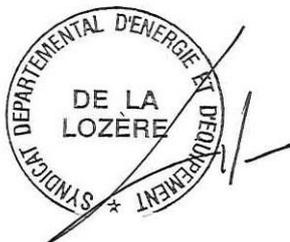
VALIDE le financement des opérations présentées ci-dessus, sous réserve d'une validation conjointe de l'ADEME au cours d'une prochaine commission d'attribution des aides ;

AUTORISE son Président à signer tous documents nécessaires à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance
Christian ROUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20230613-20230512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2023

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.